



CONSEIL

NATIONAL

Réunion du 27 au 29 septembre 2019

(Cette réunion s'est tenue à Marseille au siège de la Fédération du 27 au 29 septembre)

Etaient présents : J. CANTARELLI, Président de la F.F.P.J.P. et l'ensemble des membres du Comité Directeur, à l'exception de Jean-Claude DESMULIE (excusé).

Mme et MM. les Présidents de Comités Régionaux, ou représentants (R) :
Mmes COSTE (PACA), CLAMENS Marie Madeleine (Occitanie), MM. DUTRONC (Bourgogne/Franche Comté), EVRARD (R Hauts de France), GAILLARD (Val de Loire), MACAIRE (R Ile de France), MARZAT (Pays de Loire), PASTOURELY (Nouvelle Aquitaine), POULARD (Normandie), ROMAIN (Antilles Guyane), Mme SCHMITT (Grand Est), MM. THEARD (Auvergne Rhône Alpes), VENON (Bretagne).

Excusé (non représenté) : Corse

Y participaient : M. GRANDE, Directeur Administratif
M. PERONNET, Directeur Technique National

I. OUVERTURE

Au vu de l'ordre du jour très chargé, suivant les sujets, les Présidents de Régions ont été invités à se joindre au comité directeur afin d'éviter les répétitions.

II. COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS DE REGION

Les présidents des Comités Régionaux se sont réunis les 27 et 28 septembre et ont abordé les sujets suivants :

➤ Bilan calendrier fédéral :

D'après les indications fournies par les présidents de certaines régions, la grande majorité des départements ont respectés le calendrier unique excepté les CD 16, 64, 45 et 11 (seulement pour certains championnats).

Les présidents de régions regrettent que les sanctions prévues à cet effet n'aient pas été appliquées, ce qui est très dommageable pour les années à venir. D'autre part il semble que les tenues règlementaires dans les championnats de France ne sont pas toujours respectées et pas toujours contrôlées ni sanctionnées. Nous avons à subir des remarques à ce sujet. Nous attendons de la Fédération que soit appliqué le règlement fédéral sur ces points.

Réponse : en cas de non-respect du calendrier en 2020, le Comité concerné n'aura pas d'équipe(s) qualifiée(s) au Championnat de France.

➤ Bilan des contrôles d'alcoolémie

Des contrôles d'alcoolémie ont été effectués dans presque toutes les régions :
GRAND EST : Championnats régionaux et départementaux. Un problème a été rencontré : lors d'un contrôle, un joueur a prétendu avoir des difficultés à souffler suite à un cancer de la gorge. Que doit-on faire dans ce cas ? Cette situation peut-elle être considérée comme un refus de se soumettre au contrôle ?

Réponse : cette question sera traitée lors de la prochaine Commission Médicale.

BRETAGNE : Championnats régionaux.

AUVERGNE-RHONE ALPES : Championnats régionaux et départementaux.

HAUTS DE FRANCE : Championnats régionaux et départementaux.

OCCITANIE : Dans un championnat régional et dans tous les championnats départementaux.

PAYS DE LA LOIRE : Pas de contrôle cette année.

BOURGOGNE FRANCHE COMTE : Dans quelques départements.

CENTRE VAL DE LOIRE : dans tous les championnats régionaux et 5 départements sur 6 dans les championnats départementaux.

PACA : Championnats régionaux et département du Vaucluse.

ANTILLES GUYANE : Championnats régionaux.

NOUVELLE AQUITAINE : Tous les délégués ont eu l'habilitation pour effectuer des contrôles dans les compétitions ce qui a été fait.

ILE DE France : pas de contrôle sur les championnats régionaux et 1 sur 2 pour les départementaux.

NORMANDIE : Pas de contrôles sur les championnats régionaux mais des contrôles dans les championnats départementaux.

Il n'apparaît pas normal qu'un joueur contrôlé positif soit exclu uniquement de la compétition alors qu'un arbitre contrôlé positif sera convoqué par la commission de discipline d'arbitrage et est passible de sanctions.

Une précision doit être apportée concernant un joueur qui est exclu d'une compétition pour donner suite à un contrôle positif : précision à apporter à l'article 32 et à l'annexe IV du règlement administratif et sportif (page 23) : qu'entendons-nous par le mot compétition ?

Un joueur positif peut-il réintégrer son équipe si celle-ci est qualifiée au championnat Régional ou France ?

Réponse : le comité directeur décide que le prochain RAS, applicable en 2020, inclura l'exclusion du joueur de tous les championnats liés à son exclusion.

➤ **Violences envers les arbitres, que peut-on faire ?**

Des arbitres ont été violemment agressés dans des compétitions et les sanctions prévues pour ces faits semblent inappropriées à la faute commise. La durée de la sanction et le montant financier devraient être augmentés pour les agressions verbales et physiques envers les arbitres.

Réponse : Pour chaque agression physique ou fait grave, le président de la fédération précise que la FFPJP déposera plainte avec constitution de partie civile.

La CNA projette d'organiser une réunion, sur une journée, dans les régions avec les présidents de comité, le responsable régional d'arbitrage, les responsables départementaux et les responsables des commissions de discipline d'arbitrage. Le but est d'échanger sur les problèmes rencontrés par les arbitres et les comités dans les compétitions. Les régions intéressées peuvent contacter Patrick GRIGNON afin de définir une date (A prévoir dans le 1^{er} semestre 2020).

➤ **Qualificatifs régionaux :**

Presque toutes les régions organisent leurs championnats régionaux avec 32 équipes excepté la Normandie et les Hauts de France qui ont 16 équipes.

Le problème des forfaits d'équipes se retrouve principalement sur le qualificatif tripléte masculin. Si une équipe qualifiée déclare forfait ou refuse sa qualification au championnat régional, il y a lieu de faire en sorte que toutes les régions procèdent de la même façon pour son remplacement avec application de la décision prise par le comité directeur fédéral (cf Relevé de décisions de juin 2019).

Les présidents de Grandes Régions pensent qu'il risque d'y avoir encore plus de forfaits à cause de l'éloignement. La nouvelle réglementation va certainement entraîner un nombre de forfaits de plus en plus important, il convient de voir comment régler ce risque autrement que par des sanctions disciplinaires.

➤ **Organisation des concours régionaux :**

Presque toutes les régions feront appliquer dès 2020 les droits d'inscription de 50,00€ et une majorité des régions préconisent le haut de tenue identique dès le début de la première partie pour 2020. Plusieurs comités régionaux ont même commencé dès 2019. Le problème se pose pour les régions limitrophes qui n'ont pas la même réglementation en matière de tenue. (Dès la 1^{ère} partie ou 8^{ème} de finale ou 1/4 de finale).

Il faudrait que toutes les régions appliquent la même règle. La tenue identique est bien appliquée dès la 1^{ère} partie dans les nationaux, pourquoi pas dans les concours régionaux ?

➤ **Calendrier des concours régionaux :**

Un calendrier de tous les concours régionaux va être créé sous un format informatique. Il pourra ainsi être diffusé sur le site fédéral et sur les sites des comités qui le souhaitent.

Pour ce faire, il est demandé à tous les présidents des CR de transmettre à Karine SCHMITT la liste de leurs régionaux avec les données complètes (date – lieu – formule – dotations – heure de début – adresse d’envoi des inscriptions).

Le calendrier final sera envoyé à la FFPJP pour validation avant diffusion.

➤ **Championnats de France Jeunes :**

Il semblerait que la formule actuelle serait sur le point de changer, nous souhaitons rapidement avoir les précisions sur les modifications envisagées qui auront certainement une influence sur les quotas actuels attribués.

Réponse : le comité directeur a voté en faveur de la proposition de la commission jeunes et de passer au SWISS SYSTEM à 92 équipes.

➤ **Tenues vestimentaires :**

A l’unanimité, les présidents de région sont contre le port de la tenue club dans les championnats de France. Actuellement les départements et les régions financent la totalité des frais (habillement, déplacement, restauration et hôtellerie) des équipes participantes. Dans le cas où la tenue serait celle du club, les départements et régions ne prendraient plus en charge ces frais. En revanche le logo club pourrait apparaître sur la tenue officielle en plus du CD ou CR.

Réponse du comité directeur : il est possible d’ajouter le logo du club (mais celui-ci n’est pas suffisant) avec accord du comité régional ou départemental.

➤ **Championnats de France Tir de précision :**

Nous manquons de précision sur beaucoup de points. Comment vont se passer les qualificatifs, les départements ont-ils la liberté de les organiser de façon différente ?

Le déroulement du tir doit-il également être effectué avec tous les ateliers et toutes les distances ?

Réponse : les modalités des qualificatifs et déroulement du CDF de Tir de Précision vont être finalisées lors du Comité Directeur de Novembre.

Qualificatifs départementaux et régionaux:

Pour organiser les qualificatifs et les championnats régionaux dans de bonnes conditions il y a une intendance très importante.

Il faut prévoir un nombre suffisant d’arbitres, de délégués, etc... qui engendrera un coût important pour ce type de compétition.

La Nouvelle Aquitaine a travaillé sur la préparation et l’organisation de ce championnat.

Participation :

12 comités départementaux qui qualifieraient pour le championnat régional :

- 3 seniors masculin = 36
- 2 seniors féminins = 24
- 2 Junior masculin : 24
- 1 Junior Féminines : 12

La Nouvelle Aquitaine demande également le quota suivant pour ces CDF : 3 seniors masculins, 3 seniors féminines, 2 juniors masculins et 2 juniors féminines.

Pour le championnat régional Senior masculin, il a lieu d’avoir confirmation du comité directeur fédéral si l’organisation à 36 équipes est autorisée étant donné que le conseil des régions avait demandé que tous les championnats régionaux se jouent avec au maximum 32.

Quotas d'équipes par région :

Toutes les régions sont d'accord pour participer à ces nouveaux championnats de France à l'exception des juniors féminins pour certains.

La commission des CDF a demandé par sondage le nombre d'équipes souhaitées. Nous ne pouvons pas répondre sans en avoir parlé avec les départements.

Les présidents des comités régionaux devront communiquer à Karine SCHMITT au plus tard pour le 31/10/2019 le nombre de qualifiés souhaités pour chaque catégorie. Le tableau sera ensuite transmis au président fédéral.

➤ **Championnats de France Triplette senior masculin:**

La commission CDF avait proposé 2 championnats de 128 équipes : l'un réservé aux joueurs Elites et Honneurs et un autre aux joueurs Promotion.

Les présidents de région souhaiteraient savoir ou en est le projet.

Réponse : l'étude se poursuit et cette formule ne saurait entrer en vigueur avant 2021 voire 2022.

➤ **Jeu Provençal:**

Les Présidents de régions s'étonnent de la réflexion en cours sur la suppression du classement des joueurs Honneurs et Elite.

Le Conseil des régions souhaite à l'unanimité la suppression de la non homogénéité en doublette et en triplette.

Réponse : c'est décidé et acté en ce sens (voir Compte-rendu du CD)

➤ **Centre de formation:**

Le président de la région Bretagne souhaiterait savoir comment ont été définis les coûts de formation au BF, à savoir 60 €uros FFPJP et 30 € à la charge de la région.

➤ **Création d'un club des partenaires FFPJP/SAOS:**

Lucette COSTE a fait une présentation aux Présidents des Régions.

➤ **Boutique Fédérale:**

Rémi SEGUIN a présenté en Comité des Régions nouveaux produits de la SAOS et la gamme UHLSPORT

➤ **Coupe de France des Clubs:**

Le Président de la région Pays de la Loire souhaiterait savoir s'il serait possible de jouer sur une année civile. Pourquoi cette compétition est-elle organisée sur 2 saisons ?

Réponse : cela semble difficile au vu du nombre de dates nécessaires (en moyenne 7 dates par département)

➤ **Questions diverses:**

CR Bretagne :

Ne serait-il pas possible de ne plus laisser entrer gratuitement dans les tribunes les joueurs et délégués qui ont participé au championnat de France le samedi ?

Les présidents des CR ne le souhaitent pas et le Comité Directeur non plus.

CR PACA :

Championnat des clubs jeunes : actuellement certains clubs constituent leurs équipes avec des ententes de clubs en ne prenant que les meilleurs joueurs dans 3 clubs différents alors qu'il y a

l'effectif nécessaire pour faire une équipe dans chaque club. Ceci est devenu une dérive contraire à l'esprit club ; est-il possible de palier à cette pratique ?

Réponse : *l'objectif est d'arriver à l'homogénéité club / école de pétanque dès que nous aurons atteint les effectifs jeunes nécessaires. Une première étape pourrait être déjà de réduire les ententes à 2 clubs.*

Ne serait-il pas possible de laisser une fourchette de tarif d'inscriptions entre 6.00 € et 8.00€ pour les nationaux, internationaux, supra, événementiels en pétanque et provençal ?

Réponse : *avis défavorable du Comité Directeur (voir Compte-rendu du CD)*

CR Nouvelle Aquitaine :

Un courrier a été adressé au président de la Fédération demandant que les comités régionaux aient le droit de vote au Congrès National.

Réponse : *légalement, il semble difficile d'accorder deux fois le droit de vote d'un licencié (au CD et au CR). Cette question a été posée à plusieurs reprises. La dernière fois au Congrès de Bron la réponse fût négative. Le Comité Directeur de Novembre se prononcera si l'on met ce point ou non à l'ordre du jour du Congrès du Touquet.*

CR Grand Est :

Sur un national, qui donne l'habilitation pour les contrôles d'alcoolémie ?

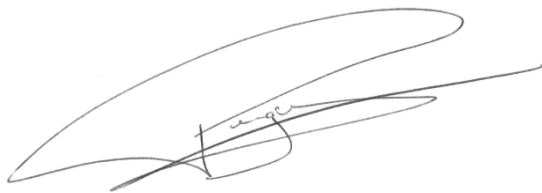
Réponse : *voir le CR du Comité Directeur.*

Remarques : Dans un concours national où il y avait un membre fédéral la demande a été faite concernant les tenues. Celui-ci a répondu « *on laisse comme cela on verra à partir des huitièmes* » ce qui fait que plus de la moitié des équipes n'avait pas de tenue identique.

Réponse : *ce cas intolérable restera une exception et ne se reproduira plus. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'application de la tenue identique dans les nationaux qui se révèle être un succès.*

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Gwenaëlle PAUGAM



Le Président de la F.F.P.J.P.

Joseph CANTARELLI

